

**EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU LUNDI 14 AOÛT 2023**

**Le Conseil a décidé**

de renoncer à participer à une augmentation du capital FMV SA.

d'adjuger les travaux de remplacement des supprimeurs de la station d'épuration à l'entreprise Aerzen Suisse AG pour une somme globale de Fr.35'909.00 TTC. Un montant de Fr.40'000.00 a été porté au budget 2023.

d'adjuger la révision des pompes de la station d'épuration à l'entreprise Egger et Cie SA pour un montant de Fr.3'330.60 TTC.

d'adjuger les travaux de réparation de la toiture de l'école du Rocher à l'entreprise Paillex pour une somme de Fr. 1'800.00 TTC.